



RÔLE TRIENNAL 1RE ANNÉE

**MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR  
MRC DE TÉMISCOUATA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité d'Auclair pour les années 2024-2025-2026

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité d'Auclair, pour les années 2024-2025-2026 a été déposé au bureau du soussigné au 681, rue du Clocher le 12 septembre 2023 ;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville lesdits rôles;


Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2024;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 03-97 sont disponibles au bureau administratif de la MRC de Témiscouata à l'adresse suivante : 5, rue Hôtel de Ville, bureau 101, Témiscouata-sur-le-Lac (Québec), GOL 1X0;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la « MRC de Témiscouata », à l'attention du secrétaire de la MRC.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné ce 12<sup>ème</sup> jour de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

  
\_\_\_\_\_  
Josée Dubé  
Directrice générale et greffière-trésorière